

Un Peuple – Un But – Une Foi

République du Sénégal

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**Programme pluriannuel du Sénégal
pour le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et
de solidarité**

Décembre 2001

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL AU 31 octobre 2001

I.1 LA SITUATION MACROECONOMIQUE

- I.1.1** LE SECTEUR REEL ET L'INFLATION
- I.1.2** LES FINANCES PUBLIQUES
- I.1.3** LA BALANCE DES PAIEMENTS
- I.1.4** LA POLITIQUE MONETAIRE

I.2 LES REFORMES STRUCTURELLES ET SECTORIELLES

II - OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2001-2003

II.1 LES ORIENTATIONS GENERALES

II.2 LES OBJECTIFS

II.3 LES POLITIQUES MACROECONOMIQUES

- II.3.1** LA POLITIQUE BUDGETAIRE
- II.3.2** LA POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CREDIT

II.4 LES POLITIQUES STRUCTURELLES ET SECTORIELLES

II.5 L'EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE

III - PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L' ANNEE 2002

III.1 LA POLITIQUE BUDGETAIRE

III.2 LA POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CREDIT

III.3 LES POLITIQUES STRUCTURELLES ET SECTORIELLES

L'évolution de l'activité économique en 2001 se déroule dans la dynamique de l'alternance politique intervenue en mars - avril 2000. Fortement interpellées par ladite alternance, sur le plan économique singulièrement, les autorités se sont engagées à réorganiser les structures de l'Administration au cours de la première année de façon à mettre en place et en conséquence, un nouveau cadre qui soit en adéquation avec les nouvelles orientations retenues. Des efforts certains ont été fournis et continuent de l'être au cours de l'année 2001 afin, notamment, de conforter la discipline macroéconomique, parachever les réformes structurelles et sectorielles dans maints domaines, et renforcer les institutions notamment celles relatives à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Aussi, face aux mutations de l'environnement international et aux exigences de celui socio-économique interne, de nombreux défis, en particulier celui relatif à la demande sociale, s'imposent au Sénégal. En conséquence, les nouvelles orientations du Gouvernement en terme de stratégies de développement se sont-ils inscrits dans le cadre de l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles, de la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de lutte contre la pauvreté et de prise en charge appropriée des engagements auxquels le pays a souscrit, au travers du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique singulièrement.

Les résultats provisoires obtenus au cours de l'année 2001 ont été dans l'ensemble encourageants, et confortent ceux réalisés en 2000 à savoir une croissance soutenue, une inflation maîtrisée, une capacité financière en voie d'être restaurée et une orientation favorable du profil des agrégats monétaires . En 2000, le taux de croissance réelle du PIB a été de 5,6% contre 5,1 % en 1999. Le taux d'inflation en 2000, mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation est de 0,7 % et reste ainsi contenu en dessous du seuil de 3%. Au niveau des finances publiques, des efforts importants ont été déployés pour ramener le déficit budgétaire à des niveaux acceptables.

Il faut cependant noter, qu'en dépit des performances macroéconomiques enregistrées au cours de ces dernières années et de la reprise de la croissance constatée depuis 1995, la pauvreté continue de s'aggraver et le scepticisme se développer de plus en plus au niveau des populations et, d'une manière générale, il est apparu un net recul du développement social.

C'est pourquoi, le nouveau Gouvernement s'est fixé comme option stratégique d'allier efficacité économique et valorisation des ressources humaines. Il tentera autant que possible d'assurer une meilleure articulation entre l'économique et le social au travers d'un cadre de stratégie de réduction de la pauvreté dont le point d'achèvement est prévu pour décembre 2001.

En rapport avec ces préoccupations, une attention particulière est à priori accordée au secteur quaternaire, dans une perspective de relèvement significatif du taux de scolarisation, l'instruction des filles, l'alphabétisation des femmes, mais également l'amélioration des soins de santé, le problème de l'eau potable, l'assainissement et le renforcement des moyens des administrations locales en particulier.

Par ailleurs, des efforts seront fournis pour une bonne préservation de l'environnement et l'amélioration des capacités de production en milieu rural.

En outre, le Gouvernement continuera à faire porter par le secteur privé la réalisation d'une croissance forte et pourvoyeuse d'emplois.

Il s'emploiera à renforcer les réalisations entamées dans le secteur tertiaire et à investir davantage pour assurer une meilleure maîtrise des nouvelles technologies.

Au niveau sous- régional, le Sénégal de concert avec les autres pays membres de l'UEMOA, s'est inscrit dans une dynamique visant à assurer la convergence communautaire en l'an 2002. A cet effet, conformément aux dispositions du Pacte de Convergence, de Croissance, de Stabilité et de Solidarité, le Sénégal avait transmis en mai 2000 à la Commission de l' UEMOA un programme pluriannuel décrivant de manière précise les politiques envisagées et l'évolution éventuelle des indicateurs macroéconomiques au cours de la période 2000-2002 dont le présent rapport constitue une mise à jour.

Les résultats constatés à fin octobre 2001 présagent une tendance favorable pour la réalisation à terme des objectifs fixés . Dans cette optique, les actions appropriées seront entreprises pour poursuivre une politique économique vertueuse à même d'assurer des mutations de qualité devant permettre notamment une amélioration sensible du niveau de couverture des services sociaux.

I- SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2001

L'année 2001, tout comme celle 2000 s'inscrit dans la dynamique de la poursuite des réformes économiques et financières mises en œuvre depuis quelques années en vue d'une croissance vertueuse et auto entretenue. La revue des résultats des trois premiers trimestres, présage d'une tendance favorable à la réalisation des objectifs assignés aux divers secteurs de l'économie nationale.

I.1 LA SITUATION MACROECONOMIQUE

Les progrès réalisés en ce domaine sont tributaires de la restructuration permanente du secteur productif mais aussi aux politiques monétaire et budgétaire conséquentes qui ont permis, entre autres, de contenir l'inflation et autre solde budgétaire, dans des proportions en adéquation avec le respect des plafonds suggérés par l'Union.

I.1.1 le secteur réel :

L'évolution de l'économie sénégalaise durant ces dernières années, indique que l'appareil de production reste articulé autour des avantages comparatifs exploités depuis l'indépendance pour l'approvisionnement de la sous-région ou pour l'exportation de produits d'origine primaire.

Ainsi, la structure de l'appareil de production en fonction du poids des différents secteurs d'activités est demeurée quasi stable ; le primaire et le secondaire contribuent chacun pour environ 20 %, et le tertiaire (y compris les services non marchands) pour 60 %. Les variations d'une année sur l'autre des poids des trois macro-secteurs sont encore principalement liées aux fluctuations de la production agricole qui reste dépendante de la pluviométrie. Les récentes performances de l'industrie, grâce, en partie, aux effets induits par la dévaluation, ne sont pas encore suffisantes en termes de durée pour remettre en cause la prépondérance des activités tertiaires.

Le tassement du rythme de croissance au niveau, quoique appréciable, de plus de 5 % indique que des initiatives nouvelles sont à prendre pour porter la production intérieure à des paliers supérieurs, procéder à une diversification rendant mieux compte des efforts fournis et renforcer la politique de valorisation des ressources humaines.

I.1.1.1 les ressources :

Le secteur primaire :

Les résultats appréciables enregistrés en 2001 dans le secteur de l'agriculture après ceux obtenus en 2000 augure d'une phase de retour des conditions climatiques favorables qu'il convient de mettre à profit pour accélérer l'application des réformes structurelles destinées à lever les contraintes structurelles qui continuent d'entraver la production.

le secteur reste toujours tributaire de l'influence de l'activité agricole qui devrait encore s'améliorer de 13,4%, après la hausse appréciable en 2000, du fait notamment d'une bonne pluviométrie conjuguée avec une amélioration sensible des superficies emblavées. La croissance de l'élevage devrait se situer aux environs de 3,2% en 2001, soit pratiquement le même rythme qu'en 2000 (3,1%). Concernant le secteur de la pêche, malgré la hausse observée au niveau de la pêche artisanale, les tendances laissent apparaître une baisse de la croissance de 6,6% du fait notamment des contraintes liées à la vétusté des équipements, aux facteurs de production, au renouvellement de la ressource et à l'accès au crédit.

Au total, la croissance du secteur primaire devrait se situer à 7,4%.

Une réflexion profonde est actuellement en cours en vue de l'amélioration de la productivité dans le sous secteur agricole. Il en va de même pour ce qui de la pêche et de l'élevage.

Tout comme il est question de se pencher sur les problèmes liés au foncier préalable à toute entreprise de modernisation et de diversification agricoles. Il en va de même de la problématique de financement du programme de développement de la rive gauche du fleuve Sénégal.

Secteur secondaire :

En ce qui concerne le secteur secondaire, l'effort d'accélération de la croissance des activités secondaires en 2000 (environ 7,8%) se trouve confortée en 2001 (6,3%), essentiellement du fait des Huileries (16,5%), des BTP (6,9%), voire des industries extractives.

Le plein effet de l'entrée en activité de la deuxième unité de production de ciment permettra d'atteindre une capacité de 2 millions de tonnes par an, à même de satisfaire la demande intérieure et de s'ouvrir aux marchés extérieurs notamment sous-régionaux. Tout comme les perspectives liées au deuxième Programme Sectoriel des Transports (P.S.T II) permettraient de consolider les acquis.

Dans le domaine de l'énergie, le niveau d'activité est attendu à 8 % contre 6,6% en 2000 et un repli de 0,5 % en 1999.

Il faut noter que les activités de l'Agence pour la promotion des Exportations et des Grands Travaux permettront de créer, entre autres, des conditions idoines pour l'expansion des activités manufacturières.

Il faut aussi signaler que la production pour l'exportation de produits manufacturés reste un créneau insuffisamment exploité, alors qu'il a été d'un grand apport dans l'industrialisation ; aussi, les initiatives déjà prises en direction des agences de rating visent à créer des conditions idoines pour l'expansion des activités manufacturières.

Par ailleurs, le développement du transport aérien attendu après la création de air Sénégal International aidera à impulser le secteur touristique et le développement de l'horticulture d'exportation.

Secteur tertiaire :

La croissance des activités du tertiaire est attendue à 5,4% en 2001 après 2,5% en 2000.

Les transports et télécommunications ainsi que le commerce apparaissent comme les sous secteurs les plus performant. Cependant, le rythme d'activité des transports et télécommunications devrait ralentir pour se situer à 6,3% en 2001 après le boom exceptionnel de 1999 des télécommunications par la téléphonie mobile et les télé-services singulièrement.

Le sous secteur du commerce ressortirait à 5,6% en 2001 contre 2,1% en 2000. Cette progression appréciable serait imputable notamment à l'augmentation des marges commerciales sur les produits importés, voire de la hausse des Droits et Taxes à l'Importation (DTI). Ces résultats satisfaisants sur l'accroissement du niveau des DTI sont obtenu dans un

contexte d'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) et de craintes associées à l'introduction d'une TVA à taux unique depuis septembre 2001.

Par ailleurs, le renforcement des activités de la nouvelle société de transport public (Dakar Dem Dikk), le développement de la téléphonie rurale, ainsi que la réhabilitation et le renforcement des infrastructures de transport, contribueront de façon subséquente à la relance des activités du sous-secteur des transports.

Le sous secteur des autres services, dans le contexte du développement des télé – services, maintient son dynamisme avec un taux de croissance qui s'établirait à 4,6% en 2001, contre 2,6 % en 2000 et 3,1% en 1999.

I.1.1. 2. les emplois du PIB

Au niveau des emplois du PIB, la demande intérieure totale devrait enregistrer en 2001, une croissance de 3,8 % contre 2,5% en 2000.

La consommation des ménages qui représente, à elle seule, plus de 67,8% du PIB, évoluera de 3,8% dans la même période. Globalement, l'accroissement de la consommation finale se situe à 4% en 2001, ce qui induit un taux d'épargne intérieure de 15,5% contre 12% en 2000. Ce niveau du taux d'épargne reste toujours faible et nécessite encore un besoin de financement extérieur, compte tenu des programmes ambitieux d'investissement à moyen et long terme. L'amélioration du taux d'épargne demeure donc primordiale.

La formation brute de capital fixe progressera de 17,3% en 2001 du fait de la forte baisse constatée en 2000 au niveau des ressources publiques extérieures.

L'inflation :

En 2001, et sur neuf mois, l'indice des prix à la consommation enregistre, en moyenne, une hausse de 2,2% et devrait conséquemment être contenu dans les limites retenues dans le cadre de la convergence multilatérale des politiques macroéconomiques et ce, malgré les inquiétudes liées à l'application effective d'un taux unique de TVA de 18%.

I.1.2 LES FINANCES PUBLIQUES

L'assainissement des finances publiques s'est poursuivie en 2001. Les reformes fiscales entreprises en vue d'accroître les recettes commencent déjà à porter leurs fruits. Il s'agit notamment de la mise en place d'un centre des grandes entreprises et l'informatisation des services d'assiette et de recouvrement.

La gestion prudente des dépenses publiques se poursuit par ailleurs.

Les prévisions budgétaires établies sur la base des tendances observées arrêtent les recettes et dépenses totales respectivement à 610,4 milliards et à 808,6 milliards en fin décembre 2001 soit un taux de recouvrement de 103,2% en termes relatifs pour les recettes. Cette performance est due aux mesures d'amélioration de l'efficacité des services.

Les dépenses ordinaires sont prévues à 533,3 milliards. La masse salariale est projetée à un niveau de 181 milliards contre une réalisation de 175,8 milliards en 2000. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales s'établirait donc à 30,6% contre un plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'Union.

Les autres dépenses ordinaires sont prévues à 352,3 milliards dont 105 milliards de subvention au titre de l'assainissement des filières de l'arachide et de l'énergie.

Les comptes spéciaux du trésor ont été projetés en déséquilibre de 9 milliards du fait du déficit structurel du FNR (Fonds national de retraite). Cette situation devrait être résolue avec la réforme envisagée des systèmes de pension.

Les dépenses en capital devraient se situer à 235,6 milliards dont 135,8 milliards sur financement interne (y compris les dépenses dans le cadre du PPTE). Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales serait ainsi d'environ 22,9%, conformément au critère retenu.

Globalement, il devrait résulter de l'exécution du budget 2001, un excédent budgétaire de base (hors assainissement des entreprises publiques) de 1,2% du Pib.

Le déficit global sur la base des engagements se situe à 3,9% du Pib et est entièrement financé.

S'agissant du financement intérieur, le découvert statutaire ne pourra être remboursé comme prévu en raison de la moins value sur assistance extérieure.

En ce qui concerne le financement extérieur, les tirages devraient être de 79,3 milliards dont 18,3 milliards du FMI.

I.1.3 LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les estimations de balance des paiements font ressortir pour l'année 2001 un solde global excédentaire de 60,7 Mds, en forte amélioration par rapport au déficit observé en 2000 (- 8,5 Mds). Cette évolution favorable est due pour l'essentiel à l'amélioration de la balance courante (+ 41,0 Mds) ainsi qu'aux capitaux reçus au titre de la mise en œuvre de l'initiative PPTE renforcée, de la restructuration du secteur énergétique et de l'appui à la réforme tarifaire.

Le solde commercial est estimé à - 271,5 Mds en 2001 contre - 296,7 Mds en 2000, soit une amélioration de 25,2 Mds consécutive à une croissance des exportations (71,7 Mds) plus soutenue que celle des importations (46,5 Mds).

Les importations sont passées de 951,6 Mds en 2000 à 998,1 Mds en 2001, soit une progression de 4,9 % due pour l'essentiel aux achats de produits alimentaires, de biens intermédiaires et de biens d'équipements. La facture pétrolière s'est en revanche inscrite en baisse de 14,9 Mds consécutivement au repli des cours du pétrole brut.

Les exportations sont pour leur part évaluées à 726,6 Mds en 2001, en augmentation de 10,9 % par rapport à leur niveau de 2000 (654,9 Mds). La progression des ventes à l'extérieur résulte de la hausse d'ensemble des produits traditionnels à l'exception des phosphates.

Les services nets se sont situés à -11,5 Mds en 2001 contre -12,9 Mds en 2000 du fait principalement des postes « voyages » et « autres services ».

Les revenus nets se sont inscrits en relative stabilité à - 80,0 Mds, en dépit de la baisse des charges d'intérêts sur la dette publique extérieure.

L'excédent des transferts courants est pour sa part estimé à 167,5 Mds en 2001 contre 152,3 Mds en 2000, soit un accroissement de 15,2 Mds, résultant notamment de la hausse des envois de fonds des travailleurs.

Le déficit de la balance courante est ainsi évalué à 195,6 Mds en 2001, en amélioration de 41,0 Mds par rapport à celui de 2000 (236,6 Mds). Rapporté au PIB, le déficit courant hors transferts officiels bruts est ressorti à 7,4 % en 2001 contre 9,4 % en 2000.

S’agissant du compte de capital et d’opérations financières, il a été globalement estimé à 256,3 Mds en 2001 contre 234,3 Mds en 2000, soit une hausse de 21,9 Mds imputable au compte de capital.

Les transferts en capital se sont établis à 95,2 Mds en 2001 contre 59,4 Mds en 2000, soit une hausse de 35,8 Mds due à l’aide intérimaire reçue au titre de l’initiative PPTE (27,2 Mds contre 4,2 Mds en 2000) et au relèvement des dons en capital de 49,9 Mds à 65,0 Mds.

Le solde excédentaire du compte d’opérations financières s’est pour sa part situé à 161,1 Mds en 2001 contre 174,9 Mds en 2000, soit une baisse de 13,9 Mds. Ce repli s’explique principalement par la rupture du contrat liant l’Etat du Sénégal au Consortium Elio / Hydro Québec qui s’est traduite par un désinvestissement de 45,3 Mds et par le dégonflement de 20,0 Mds du crédit fournisseur de la SAR enregistré en 2000. Les concours de la Banque Mondiale et de la BAD au titre de la restructuration du secteur énergétique et de l’appui à la réforme tarifaire ont toutefois permis d’atténuer la baisse.

I.1.4 LA SITUATION MONETAIRE

La situation des institutions monétaires à fin décembre 2001 comparée aux réalisations de 2000 fait ressortir :

- une amélioration des avoirs extérieurs nets ;
- une hausse du crédit intérieur ;
- une progression de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires est estimée à 150,5 Mds en décembre 2001 contre 88,7 Mds en décembre 2000, soit un redressement de 61,8 Mds imputable à la Banque Centrale et dans une moindre mesure aux Banques de dépôts.

En effet, les avoirs extérieurs nets officiels se sont élevés de - 5,6 Mds en décembre 2000 à 54,9 Mds en décembre 2001. Cette évolution reflète essentiellement une hausse de 42,0 Mds de la position créditrice du Sénégal au compte des disponibilités extérieures de la

Banque Centrale (310,4 Mds en décembre 2001 contre 268,4 Mds en décembre 2000) induite notamment par la mobilisation de ressources extérieures au titre de l'initiative PPTE, de la restructuration du secteur énergétique et de l'appui à la réforme tarifaire.

La position nette en devises des banques de dépôts s'est améliorée de 1,3 Md par suite d'une hausse de 19,7 Mds des avoirs extérieurs bruts plus importante que celle de leurs engagements extérieurs (+18,4 Mds)

Le crédit intérieur s'est inscrit, pour sa part, en hausse de 43,5 Mds, s'établissant à 828,8 Mds en décembre 2001 contre 785,3 Mds en décembre 2000 du fait de la Position Nette du Gouvernement et des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement est estimée à 180,4 Mds en décembre 2001 contre 160,2 Mds en décembre 2000, soit une dégradation de 20,2 Mds résultant d'une hausse de 51,8 Mds des dettes bancaires de l'Etat et d'un accroissement de 31,6 Mds des créances de ce dernier sur les institutions monétaires.

Les engagements de l'Etat à l'égard du système bancaire sont passés de 355,0 Mds en décembre 2000 à 406,8 Mds en décembre 2001 consécutivement au tirage de 34,6 Mds sur le découvert statutaire, au relèvement de 5,4 Mds des concours nets rétrocédés du FMI et à la souscription par les banques à hauteur de 27,4 Mds aux bons du Trésor émis dans le cadre de l'assainissement de la situation financière de la SENELEC. Cette évolution a été atténuée notamment par les amortissements des autres titres d'Etat (-14,9 Mds).

En revanche, les avoirs bancaires de l'Etat sont passés de 194,8 Mds à 226,4 Mds, à la faveur en particulier d'une augmentation de 24,3 Mds des dépôts publics auprès de la Banque Centrale liée à l'impact des ressources mobilisées auprès de la Banque Mondiale dans le cadre notamment de la réforme du secteur énergétique (31,2 Mds).

L'encours des crédits à l'économie s'est accru, pour sa part, de 23,3 Mds, passant de 625,1 Mds en décembre 2000 contre 648,4 Mds en décembre 2001. Il traduit ainsi une augmentation des crédits de campagne et des crédits ordinaires.

Les crédits de campagne se sont établis, au titre de la campagne de commercialisation agricole 2001/2002 à 7,3 Mds contre un montant nul en décembre 2000.

Quant aux crédits ordinaires, ils se sont inscrits en hausse de 16,0 Mds, passant de 625,1 Mds en décembre 2000 à 641,1 Mds en décembre 2001, en dépit de l'apurement des crédits de campagne non dénoués à fin 2000 (32,5 Mds).

La masse monétaire a progressé de 12,4 % en 2001, s'élevant de 790,4 Mds en décembre 2000 à 888,5 Mds en décembre 2001. Cette progression de la liquidité globale a profité à la fois à la circulation fiduciaire et aux dépôts.

Les billets et monnaies en circulation sont estimés en effet à 203,5 Mds en 2001 contre 172,0 Mds en 2000.

Pour leur part, les dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées sont passés sur la période de 618,4 Mds à 685,0 Mds.

Au total, la situation monétaire du Sénégal a été marquée en 2001 par une croissance assez forte de la masse monétaire qui reflète une hausse à la fois des avoirs extérieurs nets, de la PNG et des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, les autorités monétaires ont continué de privilégier une politique monétaire prudente caractérisée par le maintien des taux directeurs et des coefficients de réserves obligatoires malgré l'assouplissement prévalant au plan international.

I.2 LES REFORMES STRUCTURELLES ET SECTORIELLES

La réalisation des résultats macroéconomiques indiqués ci-dessus, s'insère dans la logique d'une politique économique globale, sous-tendue par des réformes structurelles et sectorielles

A ce propos, ont été mis en place l'Agence de Développement Municipal (ADM) et dix Agences Régionales de Développement (ARD).

Il en fût de même pour ce qui est de l' amélioration de l'environnement économique et juridique, par la mise en place une de l'Agence de promotion de l' investissement et des grands travaux et des actions ont été entreprises pour la mise en application des Actes de l'OHADA: l'Acte uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution; l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif; et l' Acte uniforme portant droit de l'arbitrage .

Dans le domaine de l'électricité, la reprise de l'entreprise sera bientôt effective après la dénonciation, par le Gouvernement, du premier accord de rétrocession. Les activités de l'ASER seront également renforcées en relation avec la mise en place effective de la commission de régulation du sous secteur .

Dans le secteur agricole la stratégie du gouvernement vise à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur. Des actions seront entreprises dans ce sens, notamment la poursuite de la redynamisation des OPS après la dissolution de la Sonagraine en relation avec la libéralisation et la restructuration des différentes filières à la suite de la mise en place effective de l'Agence National de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)et du conseil supérieur et du comité technique de l'eau.

Le gouvernement poursuit en les approfondissant, les programmes de valorisation des ressources humaines et naturelles. Ces programmes couvrent les secteurs de l'éducation, de la santé, de la promotion de la femme et de la préservation de l'environnement. C'est ainsi qu'il a été décidé d'accroître régulièrement les moyens budgétaires destinés à ces secteurs sociaux, et particulièrement aux secteurs de l'éducation et de la santé. Par ailleurs, le document de stratégie intérimaire de lutte contre la pauvreté du Sénégal approuvé le 20 juin 2000 par la Banque Mondiale, et qui sera le cadre de référence des futures actions gouvernementales sera achevé en décembre 2001.

II- OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2002 - 2004

ORIENTATIONS GENERALES

Les orientations que le Gouvernement compte mettre en œuvre à partir de 2002 vont se traduire par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de réduction de la pauvreté.

Elles se traduiront notamment au travers de la politique fiscale et des réformes de l'Administration en vue notamment d'une amélioration de l'environnement socio-économique, du renforcement des capacités de mobilisation des recettes et de l'amélioration de l'efficacité en matière de dépenses publiques.

Aussi, dans une perspective de développement du secteur privé et de génération de ressources nécessaires à la satisfaction de la demande sociale, la politique fiscale tiendra compte de trois objectifs majeurs:

- ❖ une dynamique de croissance soutenue du fait de l'expansion des exportations et de l'initiative privée ;
- ❖ des dépenses publiques plus efficientes ;
- ❖ une restructuration effective de l'appareil de production.

A cet égard, l'impôt sur les sociétés en particulier, devrait être orienté davantage vers le renforcement de la compétitivité et de l'attrait du Sénégal pour les investisseurs nationaux et privés. L'Etat s'attachera à assurer une fourniture plus efficiente des services destinés au monde des affaires tout en veillant à ce que la mobilisation de ressources (internes et externes, fiscales ou emprunt) ne se traduise pas par une pression fiscale accrue. De façon subséquente, l'efficience des systèmes d'incitation à l'investissement et à l'exportation sera améliorée.

En conséquence, la politique fiscale sera axée sur l'élargissement de la base taxable aux fins d'améliorer le rendement de l'impôt.

L'important programme d'informatisation en cours dans les différentes régies financières sera poursuivi. Ainsi, soucieux de préserver les exigences de bonne gouvernance et de meilleure qualité du service public, le Gouvernement entend continuer à prendre les mesures idoines pour réduire les procédures, garantir la transparence des opérations fiscales et permettre également une amélioration des procédures budgétaires et une meilleure allocation des ressources de l'Etat. Les impôts seront rationalisés et simplifiés et à cet égard un impôt synthétique sera introduit. Cet ensemble de dispositions devra aider à l'allègement à terme de la pression au niveau du contribuable et surtout les efforts de promotion du civisme fiscal.

Concernant le système budgétaire, un vaste chantier de réformes est actuellement en cours dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA pour améliorer la gestion des opérations de l'Etat.

L'objectif majeur demeure une meilleure gestion des finances publiques ainsi que la transparence dans l'exécution du Budget. Aussi, le Sénégal s'engage t-il dès janvier 2002 dans la mise en œuvre des budgets par objectifs. Ainsi, il sera mis en place un budget par objectif dans les secteurs de la Santé et l'Education. Une telle option va conditionner l'allocation des ressources à la réalisation d'objectifs précis et mettra en place une articulation entre le budget d'Investissement et le budget de Fonctionnement.

En ce qui concerne le climat des affaires, le plan d'actions élaboré à la suite des recommandations de l'étude sur le parcours de l'investisseur sera exécuté en vue d'améliorer l'environnement de l'entreprise et favoriser l'investissement privé dans une perspective de hisser le taux d'investissement à un niveau compatible avec les objectifs d'une croissance durable et réductrice de pauvreté.

S'agissant de l'administration judiciaire, le programme de construction et de réhabilitation des cours et tribunaux sera poursuivi et d'importantes réformes portant notamment sur l'environnement juridique et judiciaire des activités économiques seront mises en oeuvre.

L'Etat continuera également à apporter son appui aux collectivités locales notamment les communes afin de leur permettre de s'acquitter de leurs missions de planification et de gestion du développement local.

Au niveau du système de retraite, des réformes sont préconisées pour faire face aux difficultés auxquelles sont confrontés les deux principaux régimes :le Fonds National de Retraite (FNR) et le système de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES). La stratégie globale vise assurer à ces régimes une viabilité financière à moyen et long terme. Ainsi, il est envisagé d'examiner l'opportunité de l'introduction d'un système de capitalisation à travers, notamment des fonds de pension privés.

LES OBJECTIFS

L'essentielles des préoccupations sont aujourd'hui largement prises en compte par le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité mis en place au sein de l'UEMOA. Ledit pacte défini dans un premier temps, pour assurer la convergence des politiques et performances macro-économiques en fin 2002 , est organisé autour de critères suivants :

- (i) porter en 2002 le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal à un niveau supérieur ou égal à 0 % en l'an 2002
- (ii) maintenir le taux d'inflation annuel moyen à 3 % au maximum par an
- (iii) limiter le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à un niveau maximal de 70 % en l'an 2002
- (iv) assurer une non - accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante
- (v) ramener le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35 % en l'an 2002
- (vi) porter le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales à un niveau supérieur ou égal à 20 % en l'an 2002
- (vii) limiter le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal à un niveau maximal de 5 % en l'an 2002
- (viii) porter le taux de pression fiscale à un niveau supérieur ou égal à 17 % en l'an 2002.

Durant la période 2002 – 2004, le Sénégal s'engagera à œuvrer pour l'atteinte d'objectifs intermédiaires devant permettre le respect en 2002 des normes indiquées ci-dessus et d'autre part garantir par la suite la stabilité économique et financière.

Ces objectifs sont ci-dessous déclinés :

- ❖ maintenir un excédent budgétaire de base sur la période ;
- ❖ maintenir un taux d'inflation inférieur à 3% ;
- ❖ ne pas accumuler des arriérés intérieurs et extérieurs ;
- ❖ Améliorer la soutenabilité de la dette en ramenant l'encours de la dette intérieure et extérieure en pourcentage du PIB à 74,3% en 2001 et 70% en 2002 et à moins de 70% en 2003;
- ❖ contenir le ratio “masse salariale / recettes fiscales” en deçà de 35% ;

- ❖ porter le ratio “dépenses en capital financées sur ressources internes/ recettes fiscales” à plus de 20 % ;
- ❖ parvenir à une pression fiscale de 17,4% en 2001 , 18% en 2002 et l'améliorer sur la période.
- ❖ Ramener le déficit extérieur courant (hors transferts officiels) à 7,3 en 2002 et 7% en 2004.

II.3. LES POLITIQUES MACROECONOMIQUES

Les orientations que le Gouvernement compte mettre en œuvre à partir de 2002 vont se traduire par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles et la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente de réduction de la pauvreté. La politique économique aura pour préoccupation principale la réduction de la pauvreté. Il s'agit surtout viser la réalisation de taux de croissance élevés, une bonne maîtrise de l'inflation et une gestion financière et monétaire vertueuse. De façon plus précise, le Sénégal entend éléver le niveau de croissance du PIB au cours des prochaines années à plus de 7% à 8% de contenir la variation de l'indice moyen des prix à la consommation dans les limites retenues au sein de l'UEMOA et enfin d'assainir définitivement les finances publiques.

Politique budgétaire :

La réforme en cours de l'Administration et des orientations fiscales seront déclinées en vue de parvenir à une amélioration de l'environnement socio-économique, un renforcement de la capacité de mobilisation des recettes fiscales, l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

Dans une perspective de développement du secteur privé et de génération de ressources nécessaires à la satisfaction de la demande sociale, la politique fiscale tiendra compte de trois objectifs majeurs:

- une dynamique de croissance soutenue du fait de l'expansion des exportations et de l'initiative privée ;
- des dépenses publiques plus efficientes ;
- une restructuration effective de l'appareil de production.

A cet égard, l'impôt sur les sociétés en particulier, devrait être orienté davantage vers le renforcement de la compétitivité et de l'attrait du Sénégal pour les investisseurs nationaux et privés. L'Etat s'attachera à assurer une fourniture plus efficiente des services destinés au monde des affaires tout en veillant à ce que la mobilisation de ressources (internes et externes, fiscales ou emprunt) ne se traduise pas par une pression fiscale accrue. De façon subséquente, l'efficience des systèmes d'incitation à l'investissement et à l'exportation sera améliorée.

En conséquence, la politique fiscale sera axée sur l'élargissement de la base taxable aux fins d'améliorer le rendement de l'impôt.

L'important programme d'informatisation en cours dans les différentes régies financières sera poursuivi. Ainsi, soucieux de préserver les exigences de bonne gouvernance et de meilleure qualité du service public, le Gouvernement entend continuer à prendre les mesures idoines pour réduire les procédures, garantir la transparence des opérations fiscales et permettre également une amélioration des procédures budgétaires et une meilleure allocation des ressources de l'Etat. Les impôts seront rationalisés et simplifiés et à cet égard un impôt synthétique sera introduit. Cet ensemble de dispositions devra aider à l'allègement à terme de la pression au niveau du contribuable et surtout les efforts de promotion du civisme fiscal.

Concernant le système budgétaire, un vaste chantier de réformes est actuellement en cours dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA pour améliorer la gestion des opérations de l'Etat.

L'objectif majeur demeure une meilleure gestion des finances publiques ainsi que la transparence dans l'exécution du Budget. Aussi, le Sénégal s'engage t-il dès janvier 2002 dans la mise en œuvre des budgets par objectifs. Ainsi, il sera mis en place un budget par objectif dans les

secteurs de la Santé et l'Education. Une telle option va conditionner l'allocation des ressources à la réalisation d'objectifs précis et mettra en place une articulation entre le budget d'Investissement et le budget de Fonctionnement.

En ce qui concerne le climat des affaires, le plan d'actions élaboré à la suite des recommandations de l'étude sur le parcours de l'investisseur sera exécuté en vue d'améliorer l'environnement de l'entreprise et favoriser l'investissement privé dans une perspective de hisser le taux d'investissement à un niveau compatible avec les objectifs d'une croissance durable et réductrice de pauvreté.

S'agissant de l'administration judiciaire, le programme de construction et de réhabilitation des cours et tribunaux sera poursuivi et d'importantes réformes portant notamment sur l'environnement juridique et judiciaire des activités économiques seront mises en oeuvre.

L'Etat continuera également à apporter son appui aux collectivités locales notamment les communes afin de leur permettre de s'acquitter de leurs missions de planification et de gestion du développement local.

Au niveau du système de retraite, des réformes sont préconisées pour faire face aux difficultés auxquelles sont confrontés les deux principaux régimes :le Fonds National de Retraite (FNR) et le système de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES). La stratégie globale vise assurer à ces régimes une viabilité financière à moyen et long terme. Ainsi, il est envisagé d'examiner l'opportunité de l'introduction d'un système de capitalisation à travers, notamment des fonds de pension privés.

La politique de la monnaie et du crédit :

La politique monétaire continuera de viser la stabilité des prix, le renforcement des réserves de change ainsi qu'un financement approprié des secteurs économiques de manière à sauvegarder la valeur de la monnaie commune et contribuer à la réalisation d'une croissance économique durable et soutenue. A ce titre, l'accent sera mis notamment sur l'utilisation des ressources disponibles sur les marché monétaire et financier pour assurer la couverture des besoins des secteurs productifs et du Trésor par appel public à l'épargne.

Le respect de ces objectifs nécessitera le renforcement des actions déjà entreprises en vue de l'assainissement de la situation financière de l'Etat et la restauration de l'équilibre des entreprises publiques.

S'agissant des établissements de crédit, ils devront poursuivre leurs efforts de recouvrement et d'amélioration de leur gestion afin de se conformer davantage à la réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la concentration des risques.

Les prévisions de balance des paiements pour 2001 aboutissent à un solde global excédentaire de 25,2 milliards, résultant principalement de la mobilisation d'importantes ressources extérieures au titre de la restructuration du secteur énergétique, de l'appui à la réforme tarifaire et à la compétitivité ainsi que des économies attendues dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative PPTE. En effet, la balance des paiements courants demeure toujours déficitaire. Ce déficit est estimé à 220,5 milliards en 2001, soit 6,5 % du PIB contre 225,6 milliards ou 7,2 % du PIB en 2000. Cette évolution résulterait d'une amélioration sensible de la balance des revenus.

Le solde commercial s'établirait pour sa part à -271,4 milliards en 2001 contre -272,0 milliards en 2000, soit une amélioration de 0,6 milliard qui traduit une hausse des exportations identique à celle des importations

Le compte de capital et d'opérations financières devrait ressortir à 245,7 milliards en 2001 contre 220,6 milliards en 2000.

Les transferts en capital sont prévus à 95,2 milliards en 2001 contre 57,1 milliards en 2000, soit une hausse de 38,1 milliards due à l'aide intérimaire attendue au titre de l'initiative PPTE (27,2 milliards contre 4,2 milliards en 2000) et au relèvement des dons en capital de 49,9 milliards à 65,0 milliards.

Le solde excédentaire du compte d'opérations financières s'établirait pour sa part à 150,5 milliards en 2001 contre 163,5 milliards en 2000, soit une baisse de 13,0 milliards consécutive à celle des capitaux privés nets qui s'établiraient à 38,8 milliards en 2001 contre 130,4 milliards en 2000. Cette évolution résulte notamment, au niveau des capitaux privés, de la rupture du contrat liant l'Etat du Sénégal au Consortium Elyo / Hydro-Québec qui s'est traduite par un désinvestissement de 45,3 milliards, dont l'impact devrait être atténué toutefois

par les recettes attendues de privatisation de la société programmée avant la fin de l'année 2001. Il convient également de souligner que l'évolution du compte intègre le dégonflement partiel d'un crédit fournisseur de la SAR de 40,0 milliards.

En revanche, le volume des capitaux publics mobilisés s'est accru de 33,1 milliards en 2000 à 111,7 milliards en 2001, en liaison avec les concours (reçus ou) attendus de la Banque Mondiale et de la BAD au titre de la restructuration du secteur énergétique (58,6 milliards) et de l'appui à la réforme tarifaire et à la compétitivité (44,1 milliards).

I.1.4 la politique monétaire :

Le programme d'ajustement macro-économique et de réformes structurelles mis en place par le Gouvernement du Sénégal prévoit que la **politique monétaire** sous-régionale continuerait d'être menée de façon prudente, en conformité avec les objectifs de croissance, de stabilité et de consolidation de la position extérieure de l'Union. Cela suppose donc une bonne tenue des avoirs extérieurs nets et une maîtrise des crédits à l'économie.

A cet égard, en 2001, les avoirs extérieurs nets devraient s'améliorer de 28 milliards, les crédits à l'économie progresseront pour représenter 19,2% du PIB et la masse monétaire croîtrait de 8,6%.

3. La stratégie de réduction de la pauvreté :

Le poids de la dette constitue une préoccupation centrale dans les débats sur le développement. Les pays pauvres qui consacrent une part importante de leurs ressources au remboursement de la dette n'ont cessé avec l'appui de la société civile de demander une solution durable pour sortir du cycle de l'endettement. Face à la crise de l'endettement des pays pauvres et la forte demande de l'opinion publique internationale pour l'annulation de la dette , les institutions financières internationales ont pris plusieurs initiatives pour des solutions durables et现实的. C'est dans ce contexte que la Banque Mondiale et le FMI ont lancé en 1996 l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) qui a été présentée et acceptée par les Gouvernements en automne 1996.

Le Sénégal prépare actuellement la rédaction de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui devra être finalisé avant fin décembre 2001.

L'élaboration du DSRP s'est faite dans le cadre d'un large processus participatif, impliquant les administrations, les élus locaux, les organisations patronales et syndicales, plus généralement la société civile. Des consultations ont été également organisées dans l'ensemble des régions.

Cette démarche a débuté par (i) l'identification exhaustive des organisations de la société civile et la mise en œuvre d'un programme de visites de proximité individualisées auprès des organisations pour les informer, leur fournir les termes de référence du DSRP, les sensibiliser sur les enjeux pour leur participation dans le processus d'élaboration du document ; (ii) l'élaboration du document " diagnostic de la pauvreté " par le Comité Technique ; et (iii) l'organisation d'un séminaire national de lancement les 27 et 28 juin 2001 qui a regroupé plus de 200 acteurs de la vie socioéconomique.

Après cet atelier qui a marqué le démarrage effectif du processus d'élaboration du DSRP, les acteurs de la vie socioéconomique ont participé activement aux travaux des modules du DSRP notamment :

- l'enquête *ESAM II* (Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages) qui fournira des données utiles pour la réactualisation du profil de pauvreté ;
 - les *Enquêtes participatives de perception de la pauvreté*, menées dans toutes les régions, destinées à rendre compte de la façon dont les pauvres et les populations en général perçoivent le bien être et la pauvreté ;
 - les *Enquêtes qualitatives-quantitatives de perception de la pauvreté* qui fournissent des informations sur l'incidence de la pauvreté par région ;
 - les travaux des *Groupes Thématisques* sur “l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables”, “le renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base”, “la création de richesse”, “le cadrage macroéconomique” et “les mécanismes de mise en œuvre du DSRP” ;
 - les *Consultations Régionales*, qui ont abouti à la définition des objectifs prioritaires en spécifiant les indicateurs de suivi, l'identification des mesures de réduction de la pauvreté et l'établissement d'un plan d'action. Elles ont été organisées dans les dix régions du pays pour permettre l'implication effective des acteurs régionaux ;
 - le *Programme de sensibilisation et de renforcement des capacités des organisations de la société civile*, qui est géré par un collectif de la société civile et a pour but d'informer et de sensibiliser toutes les composantes de la société civile et le grand public sur le processus d'élaboration du DSRP. Ce programme est en cours.
- . Un séminaire de synthèse et de validation qui a regroupé l'ensemble des acteurs impliqués s'est tenu les 13 et 14 décembre 2001 et a permis de produire une version provisoire du DSRP

II.5 L'EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CRITERES DE 1° RANG						
Solde budgétaire de base/PIB	1,7%	1,2%	1,2%*	1,5%	2,2%	2,2%
Inflation	0,8%	0,7%	3%	< 3%	<3%	<3%
Taux d'endettement total	77,7%	75,0%	74,3%	70,0%	<70%	<70%
Arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CRITERES DE 2° RANG						
Masse salariale/recettes fiscales 27,4%	33,9 %	32,7%	30,1%	29,7%	28,7%	
Investis.(interne)/recettes fiscales	22,7%	19,8%	22,9%	24,2%	24,2%	24,2%
Solde courant(hors transf. Offic.)/PIB	-8,5%	-8,6%	-7,9%	-7,3%	-7,4%	-7,1%
Pression fiscale (en %) 18,2%	16,8%	17,3%	17,5%	18,2%	18,2%	
INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD						
déficit budgétaire global (hors dons) / PIB	-3%	-2,4%	-3,9%	-2,1%	-1,6%	
solde primaire de base / recettes fiscales	19,3 %	16,9 %	14,9 %	17,3 %	18,4	
taux de croissance du PIB en termes réels	5,1%	5,5 %	5,7 %	6,2 %	6,6%	
taux de croissance démographique	2,7 %	2,7 %	2,7 %	2,5 %	2,5%	
taux d'investissement public	8,3 %	6,9 %	7,1 %	7,4%	7,1%	
taux d'investissement	19,4 %	18,8 %	19 %	20,1 %	21,7%	
taux d'épargne intérieure	12,5 %	11,8 %	12,3 %	13,1 %	13,7%	
service de la dette / recettes budgétaires	17,6 %	18,8 %	18,4 %	15,9 %	15,1%	
service de la dette extérieure / exportations	14,9 %	14,3 %	13,1 %	11,9 %		
solde budgétaire global (hors dons) / recettes fiscales	-20,9 %	-15,9 %	-20,5 %	-11,9 %	-9,1	
solde budgétaire global (dons compris) / recettes fiscales	-8,4%	-4,2%	-6,1%	-7%	1,5%	
solde budgétaire global (dons compris) / PIB	-1,4 %	-0,8%	-1,3%	-0,1%	0,3%	
solde budgétaire courant / PIB	5,6 %	4,7 %	5,9 %	6,6 %		

INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD (suite)	1999	2000	2001	2002	2003
avoirs extérieurs courants	18,8	43,8	22,9	22,7	
taux de bancarisation (pour 10 000 habitants)	0,071	0,074			
taux de bancarisation en souffrance					
degré d'ouverture	66,1	69,8	71,1	70,2	69,6
taux de couverture des importations par les exportations	81,4	79,3	83,8	87,2	88,5
degré d'intégration					
mobilité des facteurs de production					
taux de scolarisation	65,5%	68,6%	72 %	75%	
nombre de médecins par habitant	1/ 11000				
densité des infrastructures					
libre circulation des personnes					
taux d'immigration					

III- PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2002

Les perspectives économiques et financières pour l'année 2002 prennent en compte les contraintes de l'environnement international moins favorable et l'objectif d'apporter une réponse appropriée à la demande sociale, à travers la mise en œuvre des orientations stratégiques déclinées dans les développements qui précèdent. Au total, il est attendu une croissance de 5,1% en 2002 essentiellement portée par le secondaire (7,5%) et le tertiaire (5%).

1. La politique budgétaire :

La loi de finances de l'année 2002, traduit au plan financer les options fondamentales du Gouvernement en faveur d'un développement durable dont une composante indispensable est la réalisation d'une croissance de qualité permettant de répondre plus efficacement à la demande sociale. Elle a été préparée sur la base du nouveau cadre juridique régissant les finances publiques des pays membres de l'UEMOA et qui vise à améliorer la gestion des opérations budgétaires, à favoriser la transparence et à assurer une plus grande efficacité de la surveillance multilatérale. Par ailleurs, pour une meilleure allocation des ressources, la gestion 2002 consacrera le démarrage effectif de la programmation budgétaire par objectif à travers les budgets des Ministères de la Santé et de l'Education.

Elle sera sous-tendue par les axes stratégiques suivants :

- une amélioration de la viabilité financière de l'Etat par une bonne progression des recettes et la consolidation des acquis en matière de gestion des dépenses publiques;
- l'accroissement des ressources allouées aux secteurs sociaux de base afin d'atteindre les normes fixées dans ces domaines;
- le renforcement de l'appui de l'Etat à la politique de décentralisation.
- l'amélioration de l'environnement des activités productives;
- le renforcement des équipements administratifs en vue d'améliorer la capacité d'intervention des services de l'Etat, en particulier Les services fiscaux et de souveraineté.
- le renforcement de la solidarité nationale et de la promotion sociale des femmes et des jeunes.

L'exécution du budget de l'Etat en 2002 devrait se traduire par un *excédent de base d'environ 1,5%du PIB soit au dessus du seuil fixé par l'UEMOA*. Pour ce faire, les ressources ordinaires devraient progresser de 15% par rapport à la gestion 2001 tandis que les dépenses continueront de faire l'objet d'une gestion prudente avec une priorité accordée aux secteurs sociaux.

Les recettes fiscales pour l'année 2002 sont prévues à 665,6 milliards. Elles progressent de 15 % par rapport à la gestion 2001.

Les impôts directs sont projetées à 153 milliards en 2002 contre une prévision initiale de 124,5 milliards en 2001 soit une croissance de 22,9 %. Cette progression est imputable d'une part à l'impôt sur les sociétés et d'autre part, à la performance des administrations fiscales.

Les impôts et taxes indirects et autres droits ont été arrêtés à 512,5 milliards contre 449,7 milliards, soit une progression de 62,8 milliards en valeur absolue et 14% en valeur relative. Cette forte progression résulte:

- de l'effet en année pleine de l'application du taux unique de TVA;
- de la performance attendue des administrations fiscales à travers les mesures de restructuration et d'informatisation des services;

En définitive le taux de pression fiscale devrait passer de 17,3% en 2001 à 18,2% en 2002.

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses de personnel sont prévues à 198 milliards. *Ainsi le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait se situer à 29,7% pour un plafond communautaire de 35%.*

Les en capital sur ressources internes (hors ressources PPTE) sont arrêtées à 142,3 milliards ce qui devrait porter le ratio *dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales à 21,4% pour un seuil de 20%*.

Aucun arriéré de paiement intérieur ou extérieur ne sera constitué en 2002.

Le solde de la balance courante(hors transferts officiels) rapporté au PIB devrait ressortir à 7,3%.

2. La dette publique :

Les paiements au titre de la dette publique (hors avals et garanties et fonds national de retraite) sont projetés à 144,3 milliards en 2002 dont 121,3 milliards destinés aux créanciers extérieurs et 23 milliards aux créanciers intérieurs. Ce niveau de charge représente environ 21% des recettes budgétaires contre 32% en 2001. ***Le taux d'endettement total en terme nominal est attendu 74,3% en 2002.***

L'Etat continuera d'adopter une politique prudente d'endettement et fera également appel aux ressources extérieures à travers des prêts concessionnels. Par ailleurs, suite à son éligibilité à l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), le Sénégal continuera à recevoir une assistance de la communauté internationale. Les ressources tirées du PPTE feront l'objet d'une affectation optimale en faveur des services sociaux de base.

Par ailleurs, ***le taux d'inflation devrait se situer à moins de 3% en 2002, malgré l'effet sur les prix en année pleine de l'augmentation de la TVA.***

Au demeurant, la loi de finances 2002, intervient dans un contexte où la gestion macroéconomique doit être menée sous une triple contrainte notamment, au plan de l'environnement externe avec les incertitudes économiques et financières de l'économie mondiale, le respect des obligations au titre de l'intégration régionale et au plan interne par l'impératif d'apporter une réponse appropriée à une demande sociale croissante et exigeante. A cet égard, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours d'élaboration dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des couches de la population sera finalisé en fin décembre 2001 et indiquera les jalons à poser pour mener avec efficience la politique de réduction de la pauvreté.

ANNEXE 1

Les réformes structurelles et sectorielles :

En prenant en compte ces résultats des politiques antérieures d'une part et d'autres part l'ampleur des besoins sociaux à satisfaire, le Gouvernement poursuivra les réformes et programmes déjà enclenchés depuis deux ans et qui ont pour objectifs majeurs le renforcement des politiques de développement économique et social.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'agriculture, dans le cadre de la poursuite et du renforcement de la politique de désengagement de l'Etat dans les activités productives et sur la base des diagnostics des politiques antérieures, le Gouvernement mettra en œuvre un certain ensemble de mesures, en vue de réaliser une croissance agricole soutenue, une amélioration de la sécurité alimentaire, une meilleure gestion des ressources naturelles, la sécurisation foncière, la génération d'emplois et l'accroissement des revenus en milieu rural, ainsi que la promotion de l'investissement privé et l'efficacité des dépenses publiques.

Dans cette perspective, l'Etat continuera à prendre les mesures appropriées pour consolider les efforts de privatisation et de libéralisation de certaines filières. Ces mesures concernent, entre autres, l'abandon des prix administrés sur les produits agricoles, la réorganisation de la filière arachidière pour préparer la privatisation de la SONACOS aux fins d'améliorer sa compétitivité.

Le Gouvernement a en outre entrepris l'élaboration d'un document de stratégie opérationnelle et plan-cadre d'actions du secteur agricole. Ce document va actualiser et synthétiser l'ensemble des lettres de politiques sectorielles relatives au développement rural. Les axes stratégiques majeurs déjà identifiés sont : la réorientation et le renforcement de la qualité et la durabilité des investissements dans le secteur, la mise en place des conditions de développement de l'investissement privé en milieu rural, la restauration des ressources naturelles et de la fertilité des sols, le renforcement de la professionnalisation des acteurs et opérateurs du développement local.

Les actions concrètes de cette stratégie opérationnelle seront traduites dans les différents programmes d'investissement relatifs aux infrastructures rurales, à la gestion intégrée des ressources et au développement de la petite irrigation et à l'appui aux producteurs.

Plus spécifiquement, le Gouvernement attache une importance stratégique au potentiel agricole de la Vallée du Fleuve. Des mesures adaptées seront prises concernant la sécurisation foncière, la politique de financement et d'entretien des infrastructures, l'intensification et la diversification des productions, ainsi que la gestion et l'utilisation équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin. Une charte sera élaborée pour encourager davantage l'aménagement des terres irrigables.

En outre, le Gouvernement entend renforcer la politique de promotion des pistes rurales et des programmes structurants en appui aux organisations paysannes, aux collectivités locales et au secteur privé.

Un programme relatif à la décentralisation de la politique agricole sera mis en œuvre de façon à renforcer les capacités des collectivités locales et des organisations de base des producteurs pour mieux les impliquer dans les décisions.

Concernant, le sous-secteur de l'élevage, les mesures envisagées ont trait à la gestion durable des terroirs pastoraux et à la généralisation de la pratique des réserves fourragères en vue de faire face en partie aux contraintes à l'intensification des systèmes de production.

Aussi, l'assainissement du circuit de commercialisation du bétail et de la viande, ainsi que la relance des programmes d'amélioration génétique dans des centres de recherche zootechniques réhabilités, seront privilégiés. Les stratégies pour la multiplication des espèces à cycle court ainsi que pour l'amélioration de la production laitière en saison sèche seront poursuivies et consolidées.

Pour le sous-secteur de la pêche, le Gouvernement compte mettre en œuvre des accords de type scientifique, technique, économique et environnemental orientés vers un appui plus substantiel aux programmes concourant au développement du secteur tout en tenant compte la nécessité de préserver les ressources. De nouvelles conditions d'accès aux ressources halieutiques sont envisagées et les dispositifs de suivi, de contrôle et de surveillance des ressources et des zones de pêche seront renforcés. Des infrastructures adaptées seront créées en vue de soutenir et rationaliser les activités de production et de commercialisation. Des lignes de crédit appropriées seront également prévues et une politique de valorisation de la production ainsi qu'un programme de formation bien orientée seront mis en œuvre.

Dans le cadre de la politique de diversification de la production halieutique, le développement de l'aquaculture sera promu, la préparation de produits à forte valeur ajoutée en vue de leur exportation, sera encouragée.

Il convient de préciser que pour la sécurisation du financement du monde rural, l'Etat renforcera son intervention à travers les fonds de garantie, de bonification et de calamité. La gestion de ces fonds se fera de manière concertée avec les producteurs ruraux. De même, des actions vigoureuses seront mises en œuvre dans les secteurs sociaux et les infrastructures de base pour améliorer significativement les conditions de vie des populations et réduire la pauvreté.

De manière beaucoup plus spécifique, en ce qui concerne l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la vision du Gouvernement s'inscrit dans la perspective du développement durable notamment l'optique de résoudre les problèmes environnementaux tels que la dégradation du couvert végétal, la pollution de l'air, des eaux et des sols, les risques industriels etc. Ainsi, les outils de planification de la politique environnementale seront renforcés et rationalisés.

Avec l'adoption, en 2001, du code de l'environnement et l'appui sectoriel préconisé, l'Etat en partenariat avec les collectivités locales, a mis en place un cadre institutionnel pour une gestion durable des ressources naturelles et singulièrement la restauration de la fertilité des sols en mettant l'accent sur la rationalisation de l'espace rural.

S'agissant du secteur industriel, l'assistance à l'amélioration et au développement du secteur privé constituent une des priorités de premier rang pour le Gouvernement. A cet effet, l'APIX a été créée et l'assistance directe au développement du secteur privé devrait porter essentiellement sur les axes stratégiques suivants : le renforcement des capacités de management ; le renforcement des connaissances techniques et technologiques ; la compétitivité accrue des coûts de production ; la facilitation de l'accès au crédit ; et enfin l'augmentation de la pénétration des marchés extérieurs et intérieurs.

Dans le cadre de l'appui au développement des PME/PMI essentiel à la relance de l'investissement et la réalisation des objectifs de croissance économique, le Gouvernement poursuivra la politique de mobilisation des lignes de crédit avec l'appui des bailleurs de fonds.

L'entrée en activité de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat Industriels, dont le Bureau a déjà été installé devrait contribuer à la densification du tissu industriel et au raffermissement des liens intersectoriels.

Dans le domaine de l'énergie, le Gouvernement attache une importance toute particulière à l'accès de chaque sénégalais à l'électricité, à des coûts et qualités compétitifs. Il s'agira de parachever la couverture par le réseau électrique des périphéries des grandes villes, de tous les chefs-lieux de communautés rurales et des villages de plus de 1000 habitants. Les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et l'énergie éolienne, seront promues dans les zones rurales. Le taux d'électrification souhaité dans les zones rurales repose sur la décision ferme de doter, dans les meilleurs délais, l'Agence Sénégalaise de l'Electrification Rurale (ASER) de moyens suffisants. Dans les villes, un accent particulier sera mis sur l'éclairage des quartiers des banlieues. D'importantes mesures sur les équipements de production d'électricité sont prises pour mettre fin aux délestages. A cet égard, des réflexions profondes ont été faites pour conduire de façon optimale la nouvelle privatisation de la Société nationale d'électricité (SENELEC).

En matière d'éducation et de formation, la priorité sera donnée à l'éducation de base, avec comme objectif, d'obtenir la scolarisation universelle en 2010, d'atteindre un taux intermédiaire d'environ 75 % en 2002 et de faire effectuer, à l'horizon 2015, au moins dix ans de scolarité à plus de la moitié des jeunes de notre pays. Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation, qui constitue le cadre de mise en œuvre de la politique éducative, a tracé des axes stratégiques pour atteindre ces objectifs. Il s'agit principalement de corriger les disparités dans l'accès à l'éducation, d'améliorer la qualité des enseignements et de promouvoir une gestion cohérente, moderne et décentralisée du système éducatif. La résorption des écarts entre les taux de scolarisation des filles et des garçons, d'une part, et entre ceux des zones urbaines et rurales, d'autre part, fait l'objet de programmes spécifiques de formation et d'investissement infrastructurel.

L'alphabétisation en langues nationales sera fortement développée avec une intégration de l'alphabétisation et de la post-alphabétisation en fournissant au delà de la lecture, des livres et des journaux en langue nationale.

L'éducation préscolaire connaîtra une nouvelle impulsion dans les villes comme dans les villages où des formes plus adaptées de prise en charge de la petite enfance continueront d'être développées (cases des "tout petits").

L'enseignement technique et professionnel sera fortement développé avec l'orientation de beaucoup d'élèves vers ce système dès la fin du collège, la création de nouveaux instituts et la promotion de "l'alternance école - entreprise".

Après le Centre Universitaire Régional (CUR) de Bambey, d'autres centres seront créés dans toutes les régions du pays pour prendre en charge les élèves, dans des filières académiques et des filières professionnalisées et mieux adaptées aux besoins des entreprises.

S'agissant du secteur de la santé, le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) qui est en cours permettra d'atteindre un certain nombre d'objectifs de moyen terme. Il s'agit, notamment de lutter contre la mortalité infantile et maternelle, en réduisant ou en éliminant les maladies diarrhéiques, la malnutrition, les maladies visées par le Programme Elargi de Vaccination et les autres maladies endémiques. A cet effet, une grande campagne de sensibilisation à la nécessité de la prévention est déjà entamée.

Il sera désormais mis un accent particulier sur l'accessibilité géographique et financière des soins et des médicaments, la couverture sanitaire universelle, la réorientation des priorités, l'impulsion et le développement de la recherche, la valorisation des ressources humaines et la relance du partenariat dans une optique de solidarité et de co-responsabilité. Les dotations budgétaires du secteur de la santé continueront d'être renforcées afin d'atteindre en 2002 la norme de 9 % fixée par l'OMS.

Sur le plan des infrastructures sociales, le Gouvernement poursuivra la construction d'hôpitaux dans les zones urbaines, de centres et de postes de santé dans les zones les plus reculées. Certains hôpitaux seront érigés en établissement public de santé et la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement changera de statut et aura une autonomie de gestion. La politique de recrutement d'agents et de formation se poursuivra pour résorber le déficit en personnel médical.

Le problème de l'emploi, en raison de sa dimension humaine et de son impact sur la stabilité sociale, exige une réponse urgente. Une dimension portant sur la promotion de l'emploi sera ainsi insérée dans tous les programmes économiques et sociaux.

L'exécution du programme du Fonds National de Promotion de la Jeunesse, doté d'un budget de 2 milliards de FCFA par an et coordonné par le Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique sera poursuivie et rationalisée.

Dans le cadre du plan d'action pour l'emploi, un projet de mise en place d'un Système d'Information sur le Marché de l'Emploi a été initié pour identifier et quantifier les demandeurs d'emploi. Le secteur privé sera davantage mis à contribution en rapport avec le rôle accru qui lui est assigné en tant que principal acteur du secteur productif.

Le Gouvernement veillera à promouvoir une politique de l'habitat appropriée. La promotion immobilière privée continuera d'être encouragée. A cet effet, la mise en place des lignes de crédits concessionnels, permettra aux plus démunis d'accéder au logement. Ces lignes de crédit rejoignent ainsi, dans le principe, l'épargne logement ainsi que l'offre de crédit par les banques, pour aider les sénégalais à se loger dans des conditions acceptables tout en respectant les normes en matière d'urbanisme, d'architecture et d'environnement. Dans ce domaine, le Gouvernement a préparé une lettre de politique de développement de l'habitat.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, l'Etat renforcera le programme de réhabilitation et de construction de forages dans les communautés rurales et dans les villages les plus petits et les plus éloignés du pays. Le système de gestion des forages par les populations elles-mêmes sera amélioré pour prévenir les pannes. Pour augmenter les disponibilités en eau potable, le programme de réalisation de bassins de rétention et de retenues collinaires sera redynamisé dans le cadre de la promotion des activités agricoles génératrices de revenus, notamment dans le sous-secteur de l'horticulture. Par ailleurs, le Gouvernement travaille sur un plan directeur d'hydraulique rurale et de gestion des ressources en eau du Sénégal.

Parallèlement, le programme de développement de l'hydraulique urbaine se poursuivra. L'Etat a déjà mis en œuvre un nouveau programme de branchements sociaux, plus large, plus accessible et moins onéreux pour les populations, dans les quartiers les plus éloignés de l'agglomération de Dakar. Ce programme doit également profiter aux autres centres urbains du pays. Le dispositif institutionnel reposant sur le tripode SONES, SDE et Office National de l'Assainissement (ONAS) devra permettre un renforcement de la complémentarité existant entre ces trois composantes et un réajustement opérationnel des bases du partage des responsabilités entre l'Etat et ses partenaires du secteur privé.

Dans le secteur du transport, les objectifs retenus dans le cadre de la Nouvelle Lettre de Politique Sectorielle des Transports seront poursuivis. En particulier, le rôle des infrastructures de transport dans l'appui à la croissance l'aide à la réduction de la pauvreté, et dans la contribution à l'amélioration de l'efficacité des principaux secteurs de production sera renforcé. Un accent particulier sera mis sur le développement des capacités nouvelles dans des domaines encore insuffisamment exploités (routes rurales, cabotage, transport fluvial), l'appui à l'intégration sous-régionale et la promotion d'une plus grande participation du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des infrastructures de transport. En ce qui concerne le transport urbain, le renforcement du parc d'autobus de la société Dakar Dem Dik, la mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine ainsi que le renforcement du Petit Train Bleu et la création de la ligne maritime

Dakar-Bargny devraient permettre d'améliorer sensiblement la situation du transport dans la région de Dakar.

Pour ce qui est de la culture, les politiques entamées et à poursuivre sont fondées sur la certitude que l'homme est au début et à la fin de tout processus de développement. Ainsi, la prise de conscience de la richesse de notre patrimoine culturel et la revendication d'une identité culturelle nationale devraient permettre de canaliser les énergies et de créer une synergie vers le développement. Les priorités de la politique culturelle devraient porter sur :

- ❖ le renforcement des capacités de l'administration à entretenir, encadrer et impulser les initiatives locales dans les actions de formation ;
- ❖ l'équipement des structures déconcentrées pour soutenir les activités de création et de diffusion culturelle ;
- ❖ la création d'espace de valorisation et de promotion des créateurs et de leurs œuvres ;
- ❖ l'éducation permanente à travers la consolidation du réseau national de bibliothèque publique ;
- ❖ la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel ;
- ❖ la consolidation de l'unité nationale à travers des actions d'identification et de fédération des éléments de convergence au sein de la nation ;
- ❖ la coopération culturelle internationale.

Le Gouvernement entend promouvoir le développement du secteur culturel en s'inscrivant dans une dynamique permettant de préserver les acquis et de jeter les bases d'un développement d'entreprises et d'industries culturelles. A cet égard, les opportunités offertes par le contexte de développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) seront exploitées en vue de promouvoir des formes d'expressions plurielles de la création, de la production et de la diffusion de produits culturels.

Concernant le sous secteur du tourisme, l'évaluation à mi-parcours suggère la mise en œuvre de mesures appropriées pour lever les contraintes relatives aux problèmes fonciers, à l'aménagement, aux infrastructures et équipements hôteliers, à la formation, à la réglementation des activités et professions touristiques ainsi qu'à l'accueil et l'animation. Ainsi les principaux axes d'intervention concerneront la promotion et la commercialisation du produit, le développement du transport aérien, la redynamisation et la diversification de l'animation entre autres.

En matière de sécurité, les efforts importants ont été faits en termes d'équipement des services de la Gendarmerie et du Ministère de l'Intérieur. Ces efforts seront multipliés pour une amélioration des conditions de travail des services de sécurité et une meilleure sécurisation des populations.